

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4424

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour son programme d'actions 2014 en faveur du renforcement de la cellule d'information économique de Lyon

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

**Absents excusés** : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

**Absents non excusés** : MM. Barge, Albrand.

**Conseil de communauté du 13 janvier 2014****Délibération n° 2014-4424**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour son programme d'actions 2014 en faveur du renforcement de la cellule d'information économique de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) est un établissement public à caractère administratif dont les missions principales sont de représenter les intérêts des entreprises industrielles et les commerçants et de les accompagner sur l'ensemble des champs de leur développement, de la création jusqu'à la transmission en passant par les différentes phases de croissance et de développement (création-transmission-reprise, développement commercial, ressources humaines, formation-apprentissage, innovation, développement international, environnement, veille économique). La CCIL contribue, par ailleurs, à la gestion de grands équipements utiles au développement économique du territoire (aéroport de Lyon Saint Exupéry, Eurexpo).

Le travail conduit par celle-ci en 2009, à travers les états généraux de l'industrie, a mis en évidence l'intelligence économique comme l'un des leviers clés du développement des entreprises. L'intelligence économique permet à un décideur de maîtriser l'information stratégique pour son organisation en surveillant, organisant et sécurisant l'information utile à la prise de décision. Elle répond à des objectifs offensifs et défensifs : développer le chiffre d'affaires et l'innovation mais aussi protéger le patrimoine intellectuel et le savoir-faire.

Le constat d'une carence de l'initiative privée dans le registre de l'intelligence économique pour les petites et moyennes entreprises (PME) a amené les partenaires de la gouvernance économique de l'agglomération, réunis au sein de "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise (GLEE)", à travailler ensemble sur le sujet.

Le projet présenté par la CCIL s'inscrit dans ce cadre et fait également l'objet d'un partenariat avec la Région Rhône-Alpes.

**a) - Objectifs**

Depuis 2011, la Communauté urbaine de Lyon soutient la CCIL au regard de son rôle en matière d'accompagnement des entreprises sur l'agglomération pour la mise en place d'une cellule d'information économique de Lyon.

Ce soutien répond aux objectifs plus globaux de la Communauté urbaine qui visent à garantir le dynamisme du tissu économique local et sa compétitivité. Notamment, à travers son plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine a souhaité agir par une animation économique de proximité et un accompagnement complet à destination de l'ensemble des entreprises du territoire. L'intégration des différents leviers de compétitivité dans cet accompagnement comprend l'accès des PME - TPE à l'information stratégique (ou "intelligence économique").

## b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013 et bilan

Par délibération n° 2013-3797 du 28 mars 2013, le Conseil de Communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 120 000 € au profit de la CCIL dans le cadre de son programme d'actions 2013 en faveur de l'information économique des PME de l'agglomération.

La cellule d'information économique de Lyon est constituée d'une équipe de conseillers "terrain" de la CCIL, complétée de spécialistes de l'information économique. Cette cellule dédiée fournit aux entreprises de l'agglomération un accompagnement "sur mesure" qui comprend la collecte de renseignements économiques et leur mise en perspective pour répondre aux questions stratégiques des entreprises relatives à un client/prospect, un concurrent, un fournisseur ou un partenaire.

L'action de la cellule d'information économique de Lyon a été développée en faveur des PME de plusieurs secteurs prioritaires pour l'agglomération (automobile/transport, chimie-environnement, mécanique et métallurgie, secteur industriel : fabricant de produits propres ou sous-traitants, éditeurs de logiciels, secteur lumière) ainsi qu'en direction des pépites du Grand Lyon (PME à très fort potentiel de croissance).

Sur un objectif initial de 130 missions d'information économique en 2013, 110 missions ont été réalisées au 14 octobre 2013. Ces dossiers concernent principalement les secteurs de la mécanique/métallurgie (47 %) et de la chimie/environnement/plasturgie (28 %). La typologie des demandes est la suivante : 52 % information clients, 19 % information concurrents, 17 % information partenaires, 12 % information fournisseurs.

Depuis sa création, sur un total de 292 missions effectuées, les différentes enquêtes de satisfaction réalisées mettent en lumière que :

- l'appréciation globale du service est supérieure à 92 % d'entreprises satisfaites ou très satisfaites (pertinence de l'information, adéquation cahier des charges, respect des délais, présentation du rapport et relation client),
- 41 % des PME interrogées ont constaté une augmentation de leur chiffre d'affaires,
- 20% des entreprises ont enregistré une augmentation de leurs effectifs.

Le service étant efficace et apprécié des entreprises, celui-ci sera reconduit pour l'année 2014.

## c) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

L'objectif quantitatif en termes de nombre de missions réalisées pour des PME sera de 120 dossiers traités, en raison d'une légère baisse du budget prévisionnel. L'objectif qualitatif sera de maintenir un taux de satisfaction supérieur à 90 %.

Afin de pérenniser et développer ce dispositif, dont le budget total est de 393 000 €, la CCIL sollicite une subvention de la Communauté urbaine à hauteur de 120 000 € en 2014.

Cette action bénéficie d'un soutien du Conseil régional de 86 000 € dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) 2010-2016, conclue entre la Communauté urbaine et la Région Rhône-Alpes. Cette action bénéficie également d'une mutualisation de moyens entre la cellule d'information économique de Lyon née en 2011 et celle de la Loire née en 2012.

L'évaluation de l'action sera effectuée sur la base des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés, selon les indicateurs précisés dans la convention de subvention.

Le budget prévisionnel pour l'année 2014 est le suivant :

| Dépenses                                    | Montants<br>(en €) | Recettes           | Montants<br>(en €) |
|---------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Coûts de personnel et frais de déplacements | 221 000            | Communauté urbaine | 120 000            |
| Moyens matériels et sources d'information   | 47 000             | Région Rhône-Alpes | 86 000             |
| Prestations externes                        | 125 000            | CCIL               | 187 000            |
| <b>Total</b>                                | <b>393 000</b>     | <b>Total</b>       | <b>393 000</b>     |

En 2013, la contribution financière de la Communauté urbaine était de 120 000 €. Il est proposé que la Communauté urbaine attribue, pour l'exercice 2014, une subvention de fonctionnement d'un montant de 120 000 € au profit de la CCIL pour le programme d'actions de la cellule d'information économique de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Dans les premier et deuxième paragraphes du **c) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel** de l'exposé des motifs, il y a lieu de lire :

"L'objectif quantitatif en termes de nombre de missions réalisées pour des PME sera de 120 dossiers traités. L'objectif qualitatif sera de maintenir un taux de satisfaction supérieur à 90 %. En 2014, la cellule économique teste, de façon expérimentale, un nouveau dispositif d'appui et de conseil aux entreprises en difficultés via internet (= plateforme de simulation interactive).

Afin de pérenniser et développer ce dispositif, dont le budget total est de 408 000 €, la CCIL sollicite une subvention de la Communauté urbaine à hauteur de 135 000 € en 2014."

au lieu de :

"L'objectif quantitatif en termes de nombre de missions réalisées pour des PME sera de 120 dossiers traités, en raison d'une légère baisse du budget prévisionnel. L'objectif qualitatif sera de maintenir un taux de satisfaction supérieur à 90 %.

Afin de pérenniser et développer ce dispositif, dont le budget total est de 393 000 €, la CCIL sollicite une subvention de la Communauté urbaine à hauteur de 120 000 € en 2014."

- Dans le tableau de l'exposé des motifs, il convient de lire "135 000" au lieu de "120 000" pour la participation financière de la Communauté urbaine, "140 000" au lieu de "125 000" pour les prestations externes au niveau des dépenses et "408 000" pour le total des dépenses et des recettes.
- Dans la phrase de l'exposé des motifs commençant par "Il est proposé que la Communauté urbaine, etc.", il convient de lire "135 000 €" au lieu de "120 000 €".
- Dans le a) - du **1° - Approuve** du dispositif, il convient de lire "135 000 €" au lieu de "120 000 €" ;

## DELIBERE

### 1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 135 000 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour son programme d'actions 2014 en faveur du renforcement de la cellule d'information économique de Lyon,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la CCIL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

### 2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 90 - opération n° OP01O0851.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.**